

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 09 mars 2023

### Convocation

Date : 03 mars 2023

Affichée le : 03 mars 2023

\*\*\*\*\*

### Délibération n°

08CC090323

\*\*\*\*\*

### Nombre de Membres :

- En exercice : 44  
- Présents : 26  
- Pouvoirs : 11  
- Votants : 37  
- Absents : 07

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 34  
- Contre : -  
- Abstention : 03

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne

le

**14 MARS 2023**

Délibération mise en  
ligne sur le site internet  
de la CCSSO le

**07 AVR. 2023**

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 19 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 09 mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, située au 1 rue de l'Aunette, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 03 mars 2023**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance :** Monsieur Guillaume MARÉCHAL

**Secrétaire de séance :** Madame Véronique LUDMANN

#### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Madame JAUNET Christel
Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur LEFFEVE Sylvain
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BOULANGER Damien	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CURTIL Benoît	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
Madame JAUNET Christel	Monsieur JESSON Gilles
Monsieur LEFFEVE Sylvain	Madame TONDELLIER Viviane

#### Ont donné pouvoir :


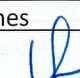
Monsieur DIEDRICH Wilfried à Monsieur LEFEVRE Sylvain  
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie  
Madame GORSE CAILLOU Isabelle à Monsieur CURTIL Benoît  
Monsieur GUEDRAS Daniel à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe  
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame PALIN SAINT AGATHE Martine  
Madame PIERA Pascale à Madame SIBILLE Elisabeth  
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame MIFSUD Florence  
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur ROLAND Dimitri à Monsieur BLOT Laurent

#### Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel par Monsieur TESSON Gilles

#### Etaient absents :

Monsieur ACCIAI Maxime  
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc  
Monsieur GRANZIERA Gilles  
Monsieur LAPIE Dominique  
Monsieur NOCTON Laurent  
Monsieur PATRIA Alexis  
Monsieur SICARD Bruno

Paraphes	
	

*(Procès-verbal annexé)*

**Le Président de séance vérifie les conditions de quorum** : 26 présents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question :

## DELIBERATION

**Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire :**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

**Considérant** la nécessité d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Communautaire ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président**, par un vote au scrutin ordinaire, par 34 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 3 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire :

- **ADOPTENT** le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023 sans modification, joint à la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le :* **06 AVR. 2023**

*De la publication sur le site internet de la CCSSO :*

**07 AVR. 2023**

*Fait à Senlis, le* **06 AVR. 2023**

**Guillaume MARECHAL**



*Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise*



**Véronique LUDMANN**



*Secrétaire de séance*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)*